

2008/8928 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL PAINLEVE DE LA VILLE DE LYON AVEC LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (ANCIENNEMENT CNR) (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre de l'organisation des activités scolaires, périscolaires et extra scolaires, un partenariat avec l'Inspection Académique du Rhône, la Mission Projet Educatif Local de la Direction de l'Education et le Conservatoire National de Région de Musique et de Danse a été mené afin de favoriser la pratique musicale et l'ouverture culturelle et artistique des enfants.

Dans cette perspective, six conventions ont été signées avec le Conservatoire afin de régir leurs conditions d'occupation dans des groupes scolaires de six arrondissements de la Ville de Lyon.

Dans le cadre du transfert d'une partie des activités du Conservatoire de l'école Jean Rostand à l'école Painlevé, une extension des locaux de cette école s'est avérée nécessaire.

Le conservatoire occupe désormais 11 salles du 3<sup>e</sup> étage de l'école élémentaire Painlevé. Cet étage de l'ensemble immobilier dépend de la direction centrale de l'immobilier. Par conséquent, il paraît nécessaire de signer une autre convention différente de celle du 14 mai 2007, relative à l'occupation du conservatoire dans les groupes scolaires de la Ville de Lyon.

Les modalités régissant les conditions d'occupation dans ces nouveaux locaux restent identiques aux autres locaux occupés. »

Vu la délibération relative aux conventions d'occupation du Conservatoire ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

### **DELIBERE**

1- La convention d'occupation du 3<sup>e</sup> étage de l'école élémentaire Painlevé, établie entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à rayonnement Régional est adoptée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL